

# 6<sup>ème</sup> assises de l'énergie

**Patrick de BEAUREPAIRE**  
**Délégué Général de la FG3E**  
**2 février 2005**



**Fédération Française des Entreprises Gestionnaires de  
Services aux Équipements, A l'Énergie et à l'Environnement**

# Dispositif des certificats d'économies d'énergie

- Projet de loi d'orientation sur l'énergie (début 2005).
- Projets de décrets et arrêtés.



## **OBLIGATIONS**

- vendeurs d'énergie
- leurs actions ou achats



## **BENEFICIAIRES**

- personnes morales et physiques
- actions d'économies d'énergie



# Rôle d'un opérateur

## Décision d'agir et action

- Diagnostic, permettant d'identifier le gisement d'économies d'énergie.
- Proposition chiffrée, en performance et en coût, d'actions (produits ou services), y compris choix énergétiques (recours aux ENR).
- Ingénierie.
- Mise en œuvre de l'action et suivi dans la durée, avec garantie de résultat.

# Rôle d'un opérateur

## Calculs nécessaires à l'obtention des CEE

- Panachage d'opérations élémentaires.
- Économie « standardisée », avalisées par le futur CSE.
- Combinaisons-types.
- Opérations complexes.
- Données sur :
  - situation de référence,
  - durée de vie,
  - situation antérieure,
  - état du marché, etc...
- L'opérateur effectue ces calculs et y apporte sa garantie.



# Rôle d'un opérateur

## Rôle du mandataire

- Instruire et déposer le dossier de demande de CEE, pour le compte de son ou ses mandants qui seront les attributaires des CEE.
- Réalisation du calcul et constitution du dossier administratif.
- Franchir le seuil minimal d'économies (3 GWh).



# Rôle d'un opérateur

## Responsabilité

- Prouver la réalité des économies d'énergie.
- Garantie de résultat.
- Maintien de l'économie (la performance) dans la durée.
- Plans de progrès.
- Les SSEE (Sociétés de Services en Efficacité énergétique) apportent une quadruple optimisation :
  - technique
  - environnementale
  - économique
  - patrimoniale



# Contrat de partenariat public-privé

- Ordonnance du 17 juin 2004.
- Associe des opérateurs privés au financement et à la gestion, dans une mission globale comportant :
  - financement d'investissements
  - et construction ou transformation
  - et entretien, maintenance, exploitation ou gestion
- Dépend de critères de complexité ou d'urgence.
- Le FCTVA s'applique à la part investissement.
- Solution nouvelle aux actions d'économies d'énergie, puisque le prestataire :
  - apporte le financement et investit
  - est rémunéré pour cet investissement et pour l'exécution du service
  - partage les risques, donc en prend à son compte



# Europe

- Le rôle de l'opérateur est appelé à se développer aussi en Europe.
- Le projet de directive « Efficacité Énergétique » prévoit des certificats d'économie d'énergie.
- Association européenne, EFIEES  
(Fédération Européenne des Services en Efficacité et Intelligence Énergétique)  
(European Fédération of Intelligent Energy Efficiency Services).
- Elle regroupe déjà 8 pays, dont la France.

